

LE PRÉSIDENT

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 2 JUILLET 2015

Lors de sa réunion du 2 juillet 2015, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I –Nouvelles saisines

▣ **Projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon-les-Bains.**

En application des dispositions de l'article L121-8-II du Code de l'environnement, le maître d'ouvrage a publié des avis d'information du public sur ce projet les 27 et 28 avril 2015. Le Maire d'Anthy-sur-Léman a saisi la CNDP de ce projet de concession autoroutière.

Considérant que les enjeux socio-économiques du projet et ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire sont importants mais que le projet ne revêt néanmoins pas un caractère d'intérêt national, la Commission a décidé de ne pas organiser un débat public. En revanche, elle recommande au maître d'ouvrage d'organiser une concertation, sous l'égide d'un garant qu'elle désignera.

▣ **Projet d'extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille.**

Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a saisi la CNDP d'un projet d'extension nord et sud du réseau de tramway de Marseille.

Si le dossier de saisine explicite l'importance des enjeux sociaux et économiques pour la ville de Marseille et la Communauté Urbaine de Marseille, il n'apparaît pas que le projet présente un caractère d'intérêt national. La Commission a donc décidé de ne pas organiser de débat public sur ce projet. En revanche elle recommande au maître d'ouvrage d'organiser une concertation sous l'égide d'un garant qu'elle désignera.

▫ **Projet de liaison autoroutière concédée Castres-Toulouse.**

Ce projet a fait l'objet d'un débat public du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Depuis lors une concertation post-débat public, sous l'égide d'une garante désignée par la CNDP, a été engagée par la DREAL Midi-Pyrénées, maître d'ouvrage du projet. Ce processus de concertation a permis de déterminer le tracé. Le bilan du débat public ayant été publié il y a plus de 5 ans, le maître d'ouvrage a l'obligation de ressaisir la CNDP avant de décider de l'ouverture de l'enquête publique. Considérant que le projet n'a pas subi de modifications substantielles, la Commission a décidé de ne pas organiser un nouveau débat public sur le projet de liaison autoroutière concédée Castres-Toulouse mais recommande au maître d'ouvrage de poursuivre jusqu'à l'enquête publique le processus de concertation engagé sous l'égide de la garante.

▫ **Projet d'aménagement de la RN 154**

Ce projet a fait l'objet d'un débat public du 12 octobre 2009 au 28 janvier 2010. Le bilan du débat public ayant été publié il y a plus de 5 ans, le maître d'ouvrage a obligation de ressaisir la CNDP avant de décider de l'ouverture de l'enquête publique. Considérant que l'avancement du projet répond à la décision ministérielle du 26 juin 2010 et que les options préférentielles de passage, d'une part, et les tracés et lieux d'échange, d'autre part, ont fait l'objet d'une large concertation post-débat public sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, la Commission a décidé de ne pas organiser un nouveau débat public sur le projet de mise en concession autoroutière de la section Nonancourt-Allaines. Elle recommande au maître d'ouvrage de poursuivre jusqu'à l'enquête publique le processus de concertation engagé.

II –Débats publics

▫ **Projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier.**

France Nature environnement ayant exprimé le souhait qu'une expertise complémentaire de même nature que celle décidée le 3 juin sur le projet de parc éolien de Dieppe-le Tréport, soit réalisée sur la question du bruit généré par le projet de parc éolien en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier, il a été décidé de faire droit à cette demande.

- **Projet de liaison autoroutière A31 bis.**

Le président de la commission particulière en charge de l'organisation du débat public sur le projet A31bis a saisi la CNDP d'une demande d'expertises complémentaires. La Commission a décidé de faire réaliser ces expertises qui porteront sur les points suivants :

- la faisabilité de l'élargissement sur place à 2x3 voies de l'A31 entre Gye et Dieulouard, en tenant compte des différents paramètres financiers, économiques, environnementaux et humains ;
- la capacité d'un tel aménagement sur place pour répondre à l'objectif de désengorgement de l'A31 ;
- le trafic attendu sur l'éventuel barreau neuf Toul-Dieulouard, en tenant compte notamment de sa mise en concession, et sa capacité à répondre à l'objectif de désengorgement de l'A31 entre Gye et Dieulouard.

L'expertise s'efforcera également d'apporter un éclairage sur le potentiel de report modal en matière de transports de marchandises et particulièrement de voyageurs dans l'espace métropolitain du Sud de la Meurthe-et-Moselle. Les résultats seront présentés début septembre.

Afin de permettre la réalisation de cette expertise et son appropriation par le public, le débat , qui devait se terminer le 13 juillet, est prolongé jusqu'au 30 septembre 2015.

III – Questions diverses

Le débat citoyen planétaire co-organisé par la CNDP s'est déroulé le 6 juin dernier. 10 000 citoyens se sont exprimés sur les enjeux de la COP 21, dans 97 débats organisés dans 76 pays ; des citoyens très concernés, critiques, impatients et volontaristes. 78 % des citoyens du monde se sentent très concernés par le changement climatique. Les deux tiers considèrent que les mesures pour lutter contre le changement climatique sont une opportunité pour améliorer notre qualité de vie. 79 % considèrent que leur pays devrait prendre des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, même si beaucoup d'autres pays ne prennent pas de mesures... Les points de vue des citoyens sont surprenants par leur clairvoyance, leur lucidité et leur ambition. Tous les résultats, pays par pays et par groupes de pays, ainsi qu'un clip vidéo sur l'opération sont consultables sur le site www.debatpublic.fr.



Christian LEYRIT